

BTSA - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 5 (bac +2)



La formation au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers dispense un savoir scientifique et technique. Elle offre des outils méthodologiques pour concevoir, réaliser et entretenir des espaces verts et assurer des fonctions d'encadrement.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme s'obtient, pour 50 % de la note par le biais du contrôle continu et pour 50 % en 3 épreuves terminales nationales :

- une épreuve générale, socio-économique et culturelle
- une épreuve professionnelle,
- la soutenance du dossier de stage.

ADMISSION

Origine scolaire

- Bac obligatoire.
- Les filières les plus adaptées :
 - Enseignement technologique : bac STAV,
 - Enseignement général,
 - Enseignement professionnel : bac professionnel aménagements paysagers.

Âge

Entre 16 et 23 ans au 1er janvier de l'année de recrutement.

Inscription

- Calendrier consultable à partir de la mi-janvier sur www.parcoursup.fr de janvier à mars
- Un entretien de motivation peut-être effectué

Résultats

- Les résultats sont communiqués sur le site internet www.parcoursup.fr

Nombre de places

28 places

STRUCTURE DE LA FORMATION

Durée des études : 2 ans

Les spécificités de l'enseignement de l'école

- Enseignement pluridisciplinaire permettant aux étudiants de faire le lien entre les différentes matières et de les appréhender dans le cadre d'une connaissance globale.
- Des professeurs certifiés dont des professionnels
- Un accompagnement sur mesure
- Organisation de 2 blocs « paysage » pour des études de cas concrets en conception et en technique en BTSA 2ème année.

Ouverture sur l'extérieur

- 15 semaines de stage sur les 2 ans.
- Visites de sites pour l'étude des relations plantes/milieu et la lecture de paysage.
- Voyage d'étude à l'étranger en début de 2ème année.
- Visites de chantier
- Organisation de conférences avec des professionnels.





ARCHITECTURE DE LA FORMATION

DOMAINE COMMUN

Projet de formation personnel et professionnel

M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel

Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et documentation.

M21 : Organisation économique sociale et juridique

M22 : Techniques d'expression de communication d'animation et de documentation

M23 : Langue vivante

M31 : EPS, Éducation physique et sportive

Traitement des données et informatique

M41 : Traitement des données

M42 : Technologies de l'information et du multimédia

DOMAINE PROFESSIONNEL

Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel

M51 : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers

M52 : Connaissance et gestion des végétaux

M53 : Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

M54 : Gestion technico-économique de chantiers

M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel

M71 : Module d'initiative locale - infographie paysagère

DÉBOUCHÉS

Le titulaire d'un BTSA aménagements paysagers, de niveau 5, peut prétendre à un statut d'encadrant d'équipes :

- En entreprises privées du paysage et de sites du secteur privé (parcs de loisirs, jardins privés...)
- En collectivités territoriales ou d'Etat
- En agence de paysagistes comme assistant

POURSUITE D'ÉTUDE

- École Nationale Supérieure du Paysage ENSP (Versailles, Lille, Bordeaux, Marseille, Blois).
- Écoles de paysage en Europe (HEPIA, Gembloux)
- Écoles d'ingénieur en aménagements paysagers (ITIAPE, AgroCampus Ouest)
- Licences professionnelles (École Du Breuil, TECOMAH...)
- Université en filière environnement, géographie, écologie, urbanisme.
- Certificat de spécialisation (niveau 4) (Arboriste élagueur, arrosage intégré...)

INSCRIPTION

Fiche à télécharger sur le site internet de l'école : www.ecoledubreuil.fr